



CH CHÂTEAU CHINON

# IL Y A URGENCE A REpondre AUX BESOINS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE

Les services de Médecine et de SSR du CH de Château Chinon sont fermés depuis fin mars 2022 par défaut de médecins et de personnel infirmier. Situation récurrente dans le temps pour laquelle le Personnel, les Syndicats et les Élus Locaux ont donné l'alerte depuis de nombreuses années auprès de l'ARS, du Ministère de la Santé, de Matignon et de l'Élysée sans aucun succès. Afin de palier à la problématique rencontrée, le GHT de la Nièvre a permis de renforcer le service des consultations externes en mettant à disposition de l'établissement 2 spécialistes provenant du CHAN (Cardiologie et Orthopédie), cette démarche malheureusement sera insuffisante pour répondre à termes aux besoins. C'est le résultat des politiques de démantèlement du secteur hospitalier mené depuis plus de trente ans par les gouvernements successifs. Après 36 ans d'existence, la gestion de la Santé et de la Fonction Publique Hospitalière par l'État relève d'un constat d'échec.

Afin de répondre aux besoins de santé du bassin de population de la circonscription de Château Chinon, constituée de 20 à 25.000 habitants, l'Hôpital de la sous préfecture du Morvan dispose d'une offre de :

- 3 entités de soins réunies en 1 seule : le Centre Hospitalier (Médecine, SSR, UAPS, Consultations Spécialisées, Radiologie, Réadaptation Fonctionnelle, Pharmacie, Ambulance, Administration et Logistique), l'Unité de Long Séjour (SLD et Animation), Les EHPAD (1, 2, 3, UVP et Animation), soit un total de 66 lits d'hospitalisation et 174 lits d'hébergement.
- 220 agents salariés dont 174 soignants et 37 administratifs et logistiques sur l'exercice 2021.
- Près de 18.000 journées d'hospitalisation par an en moyenne sur les 5 dernières années dont 4500 en Médecine, 3500 en SSR et 10.000 en SLD.
- Près de 700 passages par an aux urgences (UAPS), 1200 passages par an en consultations spécialisées, 1300 passages par an en radiologie, 210 transports en ambulance et VSL par an et 150 délivrance de médicaments hospitaliers par an à destination des patients de ville.
- 3 unités COVID pour patients ne nécessitant pas une assistance respiratoire pendant les deux dernières années critiques de pandémie.
- La mise à disposition de personnels qualifiés en support et en renfort auprès d'autres établissements et institutions.

**L'utilité et l'impacte de notre établissement dans le maintien de l'état de la santé de la population du Morvan n'est plus à démontrer. Malheureusement notre efficacité est fortement amoindrie dans la mesure où à ce jour sur nos 66 lits d'hospitalisations il n'y a plus que 15 lits de SLD qui sont opérationnels ainsi que notre service d'urgence, les consultations externes et le service de radiologie.**

Si des résolutions fortes et durables ne sont pas prises rapidement par le gouvernement en place, il est certain que l'établissement de Château Chinon comme d'autre fermera ses portes définitivement dans un avenir proche par manque d'effectifs Médicaux et Soignants suffisants, plongeant la population du Morvan face à un vide sanitaire sans précédent dans la mesure où les sites d'urgences et d'hospitalisation les plus proches seront Autun (à 35km), Decize (à 50km) et Nevers (à 70km).

A ce titre le syndicat CGT du Centre Hospitalier de Château Chinon exige que les actions suivantes soient conduites rapidement par :

- **L'organisation d'une table ronde regroupant tous les acteurs (ARS, Directions de l'établissement et GHT, Conseil Départemental, Organisations syndicales, Président de CME Président de l'ONM 58...).**
- **Le recrutement de médecins salariés pouvant partager leur temps entre la médecine de ville et l'hôpital.**
- **Mise à disposition d'internes, placés sous tutelle de seniors distants (CH pivot du GHT 58 ou CHU).**
- **Les zones de déserts médicaux comme le Morvan doivent être exclues du périmètre géographique de mise en application de la loi de plafonnement des rémunérations des médecins intérimaires (Loi RIST).**
- **Extension de l'attribution de la Prime Spéciale d'Installation pour les zones géographiques constituées de déserts médicaux pour les métiers de soignants en tension sous réserve d'une période minimale de service.**
- **Réactivation par le Conseil Régional des Contrats Tripartites Réciprosanté pour les métiers soignants en tension.**
- **L'augmentation significative du budget formation au-delà des 2.1% permettant le maintien et l'augmentation du nombre de départ en formation promotionnelle pour les corps infirmiers et aides-soignants.**
- **Maintien et augmentation du nombre de départ en formation promotionnelle pour les corps infirmiers et aides soignants.**
- **Création de postes d'Infirmiers en Pratiques Avancées.**
- **Réouverture dans les meilleurs délais des Services de Médecine et de SSR.**
- **Ouverture d'une Unité de Médecine Gériatrique Ambulatoire.**
- **Ouverture d'une Unité d'Hospitalisation Renforcée qui fait défaut sur la partie Est du département de la Nièvre.**

**POUR SE FAIRE ENTENDRE,  
MANIFESTONS LE SAMEDI 25 JUIN  
DEPART A 10H00 DEVANT L'HÔPITAL**